



Bulletin IHS n°8

lundi 3 février 2020, par [Bariaud](#)

ih **Histoire des luttes sociales**
dans l'éducation, la recherche et la culture.
Bulletin de liaison de l'IHS FEREC CGT - n° 8 - janvier 2020

Retraite : une mobilisation historique

La grève commencée en décembre 2019 fera date dans le mouvement social. Une des dates qui jalonnent la mémoire des militant-es comme 36, 47, 68, 95, 2000, 2003, 2006, 2010. Certaines luttes sont spécifiques à notre fédération, celle de 2000 contre Allègre ou dans la jeunesse contre le CPE en 2006. Dans la dernière période, des grèves se sont développées en riposte aux attaques gouvernementales sur les retraites : 95, 2003 et 2010.



Mais nous ne sommes pas toujours sur la défensive. En 1982, l'abaissement à 60 ans de l'âge de départ en retraite pour tou·tes, une promesse de F. Mitterrand, montre que nous pouvons aussi gagner. Que cela soit pour des nouveaux droits ou en défense des acquis, nous constatons que la question des retraites est souvent au cœur des luttes engagées par les salarié-es avec la CGT et du rapport de force Capital/Travail.

Russier à compléter de nouveaux droits cela a été le résultat de luttes menées par le SNETP-CGT dans les années 1970. Celles-ci ont permis à des milliers d'enseignants de l'enseignement professionnel d'augmenter le niveau de leur pension par la prise en compte de cinq années de travail dans « l'industrie » au titre de l'expérience acquise avant leur entrée dans l'éducation nationale. C'est aussi l'objectif d'une prise en compte de trois années d'études dans le calcul de la retraite défendue par la CGT. Notre combat est celui d'une amélioration du système actuel, pas celui du statu quo.

Sous l'impulsion d'Armands Croizat, alors ministre du travail, la mise en place en 1947, de la sécurité sociale et d'un régime général de retraite par répartition a représenté un acquis formidable pour la solidarité entre salariés, entre générations. Un « conquis » que nous avons jusqu'à ce jour réussi à préserver. Mais cela n'est pas du goût du capitalisme qui préfère « le chacun pour soi » et rage de voir échapper à son contrôle les plus-values financières qu'il pourrait tirer d'un système par capitalisation via les fonds de pension. Cela explique la répétition depuis 30 ans des attaques contre ce système solidaire... et la persistance des luttes pour le préserver.

Alain Vignaud, président de l'IHS-FEREC

Archives d'hier et d'aujourd'hui, que faire ?

Chaque document produit par l'organisation - syndicats, sections d'établissement... - par ses responsables, sous quelle que forme que ce soit (texte, audio, bandelette, rapport, conférence, tract...) est/deviendra un document d'archives. A cela, il faut ajouter les documents externes relatifs à l'activité syndicale, à un événement, une action, une prise de position.

Dans les placards de nos organisations nombreux sont les vieux papiers entassés, cahiers, affiches voire cassettes... relatifs à l'activité passée des premiers jours de l'existence de l'organisation (statuts dans le meilleur des cas) à aujourd'hui, qu'en faire ?...

Une règle simple : conserver tout ce qui relève de l'activité propre de l'organisation locale, particulièrement les productions spécifiques et les notes, comptes-rendus... Un impératif : dater, signer, localiser et voir avec les camarades de l'éd. du département, de la région pour les traitements à suivre. Il s'agit des compétences et les contacts avec les services ad hoc.

... Et il y a dans l'ordinateur du syndicat (au mieux) et/ou dans celui des camarades responsables, au milieu d'a données et fichiers, les productions syndicales qui seront les archives de demain.

... Attention, danger, si un minimum de règles ne sont pas respectées... enregistrer, classer sur un site dédié (mémoire externe, réseau...) et autant que possible, garder un exemplaire papier daté identifié... des réflexions sont en cours sur la préservation des archives actuelles et le réseau à mettre en place. Cela existe déjà dans certaines UD et IHS (voir avec elles et avec les services ad hoc).



Il est urgent de se soucier des risques de pertes de mémoire de l'action et de la réflexion sociale collective. L'histoire, ce n'est pas que les autres, nous en sommes tous acteurs et actrices et c'est de cette mémoire et des outils que nous devons nous préoccuper...

Un réflexe à imposer à tous les producteurs/trices de documents à quel que niveau que ce soit : dater, signer, identifier pour mieux classer et préserver pour mieux s'en servir.

Journal d'histoire sociale - Fédération de l'éducation de la recherche et de la culture - <http://www.ihf-erc.org/bulletin>
IHS FEREC CGT (Case 540 243 rue de Paris, 93035 MONTREUIL Cedex - 01 55 92 76 12 - ihf-erc@cgprec-cgt.org)

Retraite : une mobilisation historique

La grève commencée en décembre 2019 fera date dans le mouvement social. Une des dates qui jalonnent la mémoire des militant-es comme 36, 47, 68, 95, 2000, 2003, 2006, 2010. Certaines luttes sont spécifiques à notre fédération, celle de 2000 contre Allègre ou dans la jeunesse contre le CPE en 2006. Dans la dernière période, des grèves se sont développées en riposte aux attaques gouvernementales sur les retraites : 95, 2003 et 2010.

Mais nous ne sommes pas toujours sur la défensive. En 1982, l'abaissement à 60 ans de l'âge de départ en retraite pour tou·tes, une promesse de F. Mitterrand, montre que nous pouvons aussi gagner.

Que cela soit pour des nouveaux droits ou en défense des acquis, nous constatons que la question des retraites est souvent au cœur des luttes engagées par les salarié-es avec la CGT et du rapport de force

Capital/Travail.

Réussir à conquérir de nouveaux droits cela a été le résultat de luttes menées par le SNETP-CGT dans les années 1970. Celles-ci ont permis à des milliers d'enseignant·es de l'enseignement professionnel d'augmenter le niveau de leur pension par la prise en compte de cinq années de travail dans « l'industrie » au titre de l'expérience acquise avant leur entrée dans l'Éducation nationale. C'est aussi l'objectif d'une prise en compte de trois années d'études dans le calcul de la retraite défendue par la CGT. Notre combat est celui d'une amélioration du système actuel, pas celui du statu quo.

Sous l'impulsion d'Ambroise Croizat, alors ministre du travail, la mise en place en 1947, de la sécurité sociale et d'un régime général de retraite par répartition a représenté un acquis formidable pour la solidarité entre salarié·es, entre générations. Un « conquis » que nous avons jusqu'à ce jour réussi à préserver. Mais cela n'est pas du goût du capitalisme qui préfère « le chacun pour soi » et rage de voir échapper à son contrôle les plus-values financières qu'il pourrait tirer d'un système par capitalisation via les fonds de pension. Cela explique la répétition depuis 30 ans des attaques contre ce système solidaire... et la persistance des luttes pour le préserver.

Archives d'hier et d'aujourd'hui, que faire ?

Chaque document produit par l'organisation - syndicats, sections d'établissement...-, par ses responsables, sous quelle que forme que ce soit (écrite, audio, banderole, rapport, conférence, tract...) est/deviendra un document d'archives. A cela, il faut ajouter les documents externes relatifs à l'activité syndicale, à un événement, une action, une prise de position...

Dans les placards de nos organisations nombreux sont les vieux papiers entassés, cahiers, affiches voire cassettes... relatifs à l'activité passée des premiers jours de l'existence de l'organisation (statuts dans le meilleur des cas) à aujourd'hui, qu'en faire ?...

Une règle simple : conserver tout ce qui relève de l'activité propre de l'organisation locale, particulièrement les productions spécifiques et les notes, comptes-rendus... Un impératif : dater, signer, localiser et voir avec les camarades de l'IHS du département, de la région pour les traitements à suivre. Ils ont les compétences et les contacts avec les services ad hoc.

... Et il y a dans l'ordinateur du syndicat (au mieux) et/ou dans celui des camarades responsables, au milieu d'x données et fichiers, les productions syndicales qui seront les archives de demain.
... Attention, danger, si un minimum de règles ne sont pas respectées... enregistrer, classer sur un site dédié (mémoire externe, réseau...) et autant que possible, garder un exemplaire papier daté identifié... des réflexions sont en cours sur la préservation des archives actuelles et le réseau à mettre en place. Cela existe déjà dans certaines UD et IHS (voir avec elles et eux).

Il est urgent de se soucier des risques de pertes de mémoire de l'action et de la réflexion sociale collective. L'histoire, ce n'est pas que les autres, nous en sommes tous acteurs et actrices et c'est de cette mémoire et des outils que nous devons nous préoccuper...

Un réflexe à imposer à tous les producteur·trices de documents à quel que niveau que ce soit : dater, signer, identifier pour mieux classer et préserver pour mieux s'en servir.

Le syndicalisme professionnel, organisations et structures (de 1960 aux années 2000)

Le syndicalisme professionnel, organisations et structures (de 1960 aux années 2000), tel était le thème du colloque organisé par l'IHS-CGT, le Centre d'histoire sociale du XXe siècle (université Paris 1), le laboratoire triangle (université Lyon 2) les 21 et 22 novembre 2019.

Chacun·e comprendra qu'il est extrêmement difficile de fournir un compte rendu exhaustif de ces travaux.

L'objectif du colloque était de tendre à répondre à une série de questions, à savoir : qu'est-ce qu'une structure dans une organisation qui se propose de rassembler les salarié-es, de les défendre et d'agir avec elles et eux pour transformer l'ordre existant ? Sur quoi l'ancrer ? Comment en délimiter les contours, l'articuler aux autres et la territorialiser ? Quels critères retenir pour apprécier son utilité et son efficacité ? Comment assurer sa pérennité sans la figer ? Autant de questions, toujours d'actualité, même si elles découlent des interrogations que se sont fixées les participant au congrès de Limoges en 1895.

Comment la FEN-CGT, la FERC, le SNETP et l'UNSEN ont répondu à ces interrogations au cours de la période.

Une première modification dans la structuration de notre organisation fut dans les années 1963 de considérer que les personnels de service dans les établissements scolaires adhérant à l'époque au SNET-CGT (Centre d'apprentissage) n'étaient pas pris suffisamment pris en compte au niveau local (établissement scolaire) ni au niveau national. Cette réflexion devait conduire avec l'accord des intéressé-es et de la Fédération à créer pour ces personnels leur propre structure locale et nationale. Cela correspondait à un besoin revendicatif, à une réponse au niveau de la lutte, à une structuration correspondant à ce qu'était le mouvement fonctionnaire dans les années 60.

La deuxième grande réforme fut de transformer le syndicat national en Union des syndicats, décision proposée au début des années 80, voyant sa concrétisation en partie en 1985 au congrès de La Rochelle et mise en application au congrès suivant. Pourquoi une telle décision totalement révolutionnaire dans le syndicalisme CGT de la Fonction publique puisqu'elle cassait le principe du sacrosaint syndicat national très corporatif par essence. Notre objectif était démocratique, en premier lieu pour rapprocher le centre de décision des adhérent-es... A l'époque nous comptions plus de 2000 sections d'établissements avec lesquelles la direction nationale était en contact toutes les quinze par circulaire destinée aux secrétaires de section. Notre idée au départ était de créer des syndicats dans chacun des établissements comme cela se faisait depuis des lustres dans les entreprises (exemple des TPE). Même si nous avons des établissements avec plusieurs dizaines de syndiqué-es nous avons aussi des établissements avec un nombre de syndiqué-es se comptant sur les doigts de deux mains voire d'une main... L'analyse fine de cette situation nous a conduit à considérer que le niveau du département était le niveau le plus adéquat qui en plus s'intégrait à la structuration confédérale, et nous permettait d'aborder l'affiliation des autres enseignant-es dans de meilleures conditions. Ces syndicats départementaux de l'éducation nationale jouissant d'une autonomie de gestion des luttes, de négociation avec les autorités administratives dans sa sphère géographique. Le niveau national l'UNION devant disparaître rapidement puisque l'objectif était de faire affilier les syndicats départementaux directement à la FERC. Cela n'a pas encore été fait mais on peut rêver, il n'est jamais trop tard pour bien faire.

Femmes et CGT...

Au delà des débats sémantiques sur CGT féministe (ou pas), il y a lieu de s'interroger sur la place des femmes - travailleuses/salariées - dans le syndicalisme et plus spécifiquement à la CGT.

Travailleuses/salariées... reconnues comme telles, elles sont comme les travailleurs/salariés les forces vives du syndicalisme, mais ce fait est-il reconnu naturellement ?

C'est à ce questionnement que, pour la part qui lui revient, celui du champ de l'éducation, de la recherche et de la culture, notre IHS veut répondre par un regard historique et critique sur la place des femmes militantes salariées dans nos organisations.

- Quelles revendications ?
- Quelle(s) reconnaissance(s) ?
- Quelle(s) forme(s) d'organisation ?
- Est-ce une simple déclinaison des orientations et décisions confédérales ? Y a-t-il des spécificités Éducation, Recherche, Culture ?

L'ouvrage « Féministe, la CGT ? Les femmes, leur travail et l'action syndicale » peut être un support pour

ouvrir ce chantier dans un secteur où, si les femmes sont majoritaires, l'interrogation demeure : leur place est-elle pour autant reconnue et en premier lieu leur(s) qualification(s) ?

Et comment nos organisations ont-elles porté ou pas ces revendications ?
Quel relai, quelle impulsion fédérale ?

Ce regard - en arrière - ne peut être une approche nostalgique mais une réflexion pour confronter passé et présent, mesurer les avancées, les reculs, voire les retards pour une projection vers l'avenir.

C'est ce chantier que notre IHS fédéral souhaite ouvrir avec le collectif fédéral « femmes-mixité » par la tenue d'un colloque qui pourrait se dérouler autour du 8 mars 2021.

Pour construire cette initiative, il a été décidé de se donner du temps pour :

- collecter les documents, travaux, témoignages des organisations en partant des archives collectives et personnelles ;
- solliciter des contributions extérieures, chercheurs et chercheuses, grands et grandes témoins ;
- mieux définir l'objectif du colloque dont l'intitulé pourrait être dans une première approche « Évolutions féministes et militantes dans les champs de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture » à partir des questionnements qui ont émergé de la réunion du 16/01/2020 et, qui sont à entrées multiples :
 - celles relatives aux pratiques professionnelles... orientation, manuels scolaires, qualifications et carrières...
 - Celles relatives à la situation professionnelle, aux rapports dans le travail.
 - Celles relatives à la place des femmes dans le syndicat, leur rôle, leurs pratiques, le mode d'organisation, collectifs, mixité/non-mixité...

Une 2e réunion préparatoire est prévue le 25 mars 2020 (à confirmer).

Pour celle-ci, une première exploration sur les journaux et documents des organisations pourrait être réalisée afin d'organiser dans un second temps des appels à contribution via le « PEF » et « Le Lien ». Nous attendons vos réactions à cet article qui est aussi un appel à contribution, suggestions, réflexions...

Brève biographie :

- « Féministe, la CGT ? Les femmes, leur travail et l'action syndicale » Sophie Binet/Maryse Dumas/Rachel Silvera - Ed. l'Atelier - octobre 2019.
- « Femmes et syndicalisme » - IHS - VO Editions - 3ème trimestre 2000.
- « Un quart en moins. Des femmes se battent pour en finir avec les inégalités salariales » Rachel Silvera - La Découverte - mars 2014.
- « Traces d'une vie, dans la mouvance du siècle » - Madeleine Colin - ED. Syllepse janvier 2007.
- « Oser la parité syndicale, la CGT à l'épreuve des collectifs féminins : 1945/1985 » Ed. L'Harmattan - août 2012.
- « Les féministes de la CGT » Jocelyne George Ed. Delga - 2011.
- Sans oublier les ouvrages de Michelle Perrot et Madeleine Rebérioux.

« Syndicalisme et Service public »

L'IHS national a décidé lors de ses journées d'étude, en juin 2019, d'organiser entre 2020 et 2021 une série d'initiatives autour des problématiques « Syndicalisme et Service public ». Ces initiatives prendront la forme de séminaires, de journées d'études... avec à la clé la réalisation d'un ouvrage collectif.

L'Institut d'histoire sociale de la FERC CGT, celui de Mine Énergie, de la fédération des activités postales ou celui des services publics ont été sollicités pour participer à la construction de ces initiatives. Comme d'habitude la réflexion est menée conjointement par des militant·es de différents instituts, l'Institut national, des instituts fédéraux mais aussi régionaux ou territoriaux et des chercheurs et chercheuses de

plusieurs domaines, sciences sociales, sciences de l'Éducation, économie... qui collaborent régulièrement avec l'IHS national.

L'IHS fédéral a bien sûr répondu positivement. Notre réflexion historique est au cœur des préoccupations de développement du Service public, celui d'Éducation comme ceux de la Recherche ou de la Culture. Avec une thématique de travail : « Le mouvement syndical et le service public : appropriation, usages (20e et 21e siècle), la place de notre IHS est évidente. Depuis la scission de 1947 les questions de L'École ont parfois été déléguées à un syndicalisme « autonome » au sein de l'Éducation nationale et la place de la CGT dans ce mouvement syndical souvent « marginalisée » à l'enseignement professionnel. Mais les réflexions portées par la CGT dès le début du vingtième siècle, celle de la FEN-CGT puis de la FERC ont été riches car toujours portées dans le cadre d'un syndicalisme interprofessionnel.

L'IHS s'est donné trois axes de travail :

1. Retour sur l'historique de la notion, sur sa signification (de quoi parle-t-on ?), sur le vocabulaire, sur les spécificités françaises.
2. Comment les syndicats se sont emparés de cette notion ? Avec quels objectifs ? Comment les syndicats ont-ils utilisé cette notion pour faire valoir leurs revendications, leurs objectifs ?
3. Syndicalisme et usagers du service public.

Consultez régulièrement les sites de l'IHS national et de la fédération pour connaître le calendrier des initiatives !

Agenda : mardi 17 mars AG statutaire

L'IHS fédéral a décidé de tenir son assemblée générale le mardi 17 mars après midi (14h) à Montreuil. Pour notre association, au-delà de son aspect statutaire, cette réunion est surtout l'occasion de tirer un bilan de l'activité de l'IHS FERC pour l'année écoulée et de discuter des perspectives pour les mois suivants. L'activité de l'IHS est aujourd'hui animée essentiellement par une dizaine de camarades qui se réunissent régulièrement, 5 à 6 fois par an, à Montreuil. Mais la vie de l'institut ne peut se résumer à ces seuls camarades. L'AG du 17 mars est l'occasion de renforcer cette équipe et d'échanger avec l'ensemble des adhérent·es de l'association sur les actions qu'il serait intéressant de mener, sur l'élargissement de notre audience au sein de la fédération et de ses organisations. Depuis un an nous avons fait paraître régulièrement le bulletin et l'institut a pu concrétiser depuis notre dernière AG plusieurs projets : un colloque sur l'enseignement professionnel, la publication d'un ouvrage sur les 70 ans de l'AFPA, le lancement d'une expo sur la fédération entre autres. Nous avons plein d'autres projets en tête alors notez bien la date du 17 mars et venez nombreux.

Correspondant·e IHS Pour améliorer la communication entre l'IHS fédéral, les structures et leurs adhérent·es, il est proposé que chaque organisation désigne, sur la base du volontariat, un ou une correspondant·e. La tâche de ce ou cette correspondant·e, en lien direct avec l'IHS, sera simplement de s'assurer que les informations soient bien transmises dans les deux sens, c'est-à-dire d'une part de l'IHS vers les différentes structures et leurs adhérent·es et d'autre part des structures vers l'IHS. Merci de nous communiquer le nom et les coordonnées du ou de la camarade correspondante IHS de votre structure.

Adhésion 2020

Vous pouvez dès à présent adhérer à l'IHS ou renouveler votre adhésion pour l'année 2020.

L'adhésion est de 15 €/an, elle permet de participer à toutes les activités de l'IHS fédéral et d'aider à son développement.

Connaître et faire connaître ce qui s'est passé hier c'est aider à gagner aujourd'hui et demain. Renforcez l'activité de l'IHS de la FERC en y adhérant. L'adhésion peut être prise individuellement ou au titre d'une organisation.

Adresser le bulletin ci-dessous accompagné d'un chèque à IHS FERC CGT (Case 544) 263 rue de Paris 93515 MONTREUIL cedex

Nom :

Prénom :

Organisation :

Mail :@.....